

Mesures sanitaires | COVID-19

- Interdiction d'accès aux usagers qui pensent être atteints ou qui présentent des symptômes de la COVID-19 (questionnaire à l'entrée).
- Distanciation physique de 2 mètres par rapport aux autres baigneurs et employés obligatoire en tout temps. C'est la responsabilité de chaque baigneur-nageur.
- Respect des consignes d'hygiène au sein de l'installation pour tous les usagers.
- Pour des raisons de sécurité, le port du masque est interdit dans l'eau car il peut gêner la respiration lorsque mouillé.

Autres mesures du plan de réouverture des installations aquatiques de la Ville de Rimouski conformément aux exigences des autorités de santé publique provinciale :

- La concentration de désinfectant utilisé (chlore) pour traiter l'eau des piscines extérieures demeure la même, telle que prescrite dans les règlements provinciaux. Celle-ci est en mesure d'inactiver les coronavirus comme le SARS-CoV-2.
- Tout employé suspecté ou confirmé positif à la COVID-19 sera immédiatement retiré de son lieu de travail.
- La capacité maximale des bassins est réduite pour permettre la distanciation physique.
- Les horaires sont prolongés et les bains écourtés pour mieux répondre à la demande.
- **Un système de réservation en ligne pour les résidentes et résidents est disponible sur la plateforme Sport-Plus pour éviter les longues files d'attente. Maximum de 3 bains par personne et par semaine. Il est important d'annuler sa réservation en cas d'imprévu afin de laisser sa place à quelqu'un d'autre.**
- L'accès aux bains sans réservation est possible seulement s'il reste des places.
- La fréquence de désinfection des surfaces touchées régulièrement est fortement augmentée (échelles, jeux d'eau, poignées de porte, lavabos, toilettes, etc.).
- Aucune entrée dans le bâtiment, sauf pour se rendre à la salle de bain (une famille à la fois).
- **Les usagers doivent arriver avec leur maillot de bain sous leurs vêtements.**
- Il est fortement recommandé de prendre une douche savonneuse à la maison avant et après la baignade considérant qu'aucune douche ne sera accessible sur place.
- Aucun matériel ne sera prêté, y compris les chaises aux abords de la piscine. Les usagers peuvent apporter leur propre chaise de la maison.
- Pour des raisons de sécurité, les vestes de flottaison individuelles (VFI) demeurent disponibles. Elles seront désinfectées après chaque utilisation. Si possible, il est recommandé d'apporter sa veste de la maison.
- Un nouveau fonctionnement pour la nage en longueur est instauré pour respecter la distanciation physique.
- Des tests de nage sont effectués pour tous les enfants ou pour toute personne jugée à risque afin de réduire le plus possible les interventions potentielles de la part des sauveteurs.
- Chaque employé possède les équipements de protection individuelle (EPI) requis s'il doit intervenir à moins de 2 mètres d'un usager.
- La circulation sur chaque site est organisée pour éviter le croisement des gens.
- L'accès au bain à remous est interdit à la piscine Nazareth.